

Agent de sûreté ferroviaire / Agente de sûreté ferroviaire



En uniforme et assermenté, l'agent de la sûreté ferroviaire protège les voyageurs, surveille les gares, les installations et les équipements de la SNCF, les trains de marchandises, etc. Il est formé pour prévenir ou intervenir si besoin.



Statut d'exercice : **salaire**



Niveau de formation requis : **CAP ou équivalent**

DESCRIPTION DU MÉTIER

Assurer la sécurité des voyageurs

Principale mission de l'agent de la sûreté : éviter les actes de malveillance et les agressions. Pour cela, il patrouille dans les trains, les gares, les entrepôts de marchandises et les installations de la SNCF (Société nationale des chemins de fer), afin d'éviter le vandalisme ou les vols. Il a un rôle principalement dissuasif mais, le cas échéant, il intervient afin de garantir la sécurité et la tranquillité des voyageurs.

Protéger les personnels SNCF

L'agent de la sûreté ferroviaire assure également la protection de tous les personnels de la SNCF. Par exemple, les conducteurs de train, les contrôleurs, les agents de gare... susceptibles d'être victimes d'agressions verbales ou physiques. Il ne connaît pas la routine ! Ses tâches quotidiennes sont variées : surveillance d'un entrepôt de fret d'une entreprise ou d'un train de marchandises, rondes à bord d'un train, de jour comme de nuit, mise en sécurité d'une gare ou d'une station de RER, intervention en cas d'incident ou d'agression...

Réduire les fraudes et les vols

L'agent participe aussi activement à la lutte contre la délinquance financière subie par l'entreprise. Dans ce cas, il est parfois amené à prêter main-forte aux commerciaux à bord des trains (contrôleurs). Mais il peut aussi renseigner des clients ou des personnels de la SNCF.

COMPÉTENCES REQUISES

Rassurant et maître de soi

Réactivité, équilibre psychologique et maîtrise de soi sont les principales qualités de l'agent de la sûreté

ferroviaire, qui doit être capable de faire face aux situations conflictuelles tout en garantissant la sécurité de tous. Par sa présence en gare ou dans les trains, il rassure les voyageurs et le personnel de la SNCF. Il est à l'aise sur le plan des relations humaines, a le sens du dialogue et de la diplomatie pour désamorcer des situations tendues ou conflictuelles.

Bien dans son corps et sa tête

L'agent de la sûreté ferroviaire apprécie le travail en équipe. Il sait prendre des décisions rapidement et réagit de façon efficace et appropriée. Pour être opérationnel, quelle que soit la situation, il doit se maintenir en très bonne condition physique. Outre ses qualités sportives et physiques, il doit aussi maîtriser les techniques d'intervention et de défense... même si son rôle est avant tout préventif et dissuasif. En cas d'intervention délicate, il sait faire preuve de sang-froid, et a le sens des responsabilités et du devoir.

EMPLOI ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

Salaire

Salaire du débutant

A partir de 1801 euros brut par mois

Intégrer le marché du travail

Des postes exclusivement en Ile-de-France

Chaque année, la SNCF recrute des agents de la sûreté ferroviaire pour renouveler ses équipes. On compte actuellement 2 850 agents. Pour postuler, il faut avoir plus de 21 ans (indispensable pour obtenir le port d'armes), avoir un casier judiciaire vierge, et être titulaire d'un CAP ou d'un bac, toutes séries ou spécialités confondues. Les candidats retenus suivent ensuite une formation rémunérée de 16 semaines, validée par un examen. Les postes sont visibles sur le site de la SNCF et sont localisés exclusivement en Ile-de-France.

Évolution de carrière

Après quelques années d'expérience, l'agent de la sûreté ferroviaire peut accéder à des responsabilités élargies, et devenir chef d'équipe, par exemple. Grâce à la formation professionnelle continue mise en place par la SNCF, il peut aussi choisir de se réorienter vers d'autres métiers (il en existe plus de 150 dans l'entreprise, accessibles en formation continue interne), par exemple celui de commercial à bord des trains (contrôleur).

OÙ L'EXERCER

En uniforme

L'agent de la sûreté ferroviaire fait partie intégrante de l'entreprise SNCF. Il exerce en uniforme, afin d'être facilement identifiable par tous. Il est en outre assermenté et agréé à la suite de la formation spécifique que lui a dispensée la SNCF, ce qui lui permet de porter une arme.

En équipe, par roulements

L'agent de la sûreté ferroviaire travaille toujours avec au moins un collègue et sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Ses horaires de travail sont variables et souvent décalés. Il peut être amené à travailler la nuit, les samedis, les dimanches et les jours fériés.

En lien avec la police

Pour mener à bien sa mission, l'agent travaille en collaboration étroite avec les services de police et de gendarmerie, à qui il peut par exemple remettre des délinquants pris en flagrant délit.

LES ÉTUDES

Il faut d'abord être embauché par la SNCF avant de suivre la formation organisée par l'entreprise. Avant de postuler une offre d'emploi d'agent de la surveillance de l'entreprise publique, il est recommandé d'avoir eu une première expérience professionnelle dans le domaine de la sûreté. Par exemple : agent de prévention ou de sécurité dans une société de gardiennage.

Formation professionnelle : il faut être âgé d'au moins 18 ans et titulaire d'un CAP, BEP ou d'un bac (toutes séries et toutes spécialités confondues). La formation rémunérée, d'une durée de 6 mois, comporte deux parties : théorique (en école) et pratique (sur le terrain). Les thèmes étudiés : connaissance du fonctionnement et des particularités de l'entreprise SNCF, techniques d'intervention et de tir...

La formation est validée par une évaluation professionnelle.

CAP ou équivalent	Durée standard	En Grand Est
CAP agent de sécurité	2 ans	Dans 8 établissements
Bac ou équivalent	Durée standard	En Grand Est
Bac pro métiers de la sécurité	3 ans	Dans 16 établissements
BP agent technique de prévention et de sécurité	2 ans	Dans 3 établissements

Sources : Onisep 04.2025 ©stock.adobe.com